

PIECES A FOURNIR INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2025/2026

En l'absence des pièces justificatives, vous ne serez pas inscrit.

Aucune copie ne pourra être faite sur place.

Au cas où vous ne présenteriez pas tous les documents le jour de votre inscription, vous devrez reprendre un rendez-vous.

- **1 photo d'identité récente, en couleur et de bonne qualité** à agrafer sur la fiche d'inscription à l'emplacement prévu. Indiquer votre identité au dos.
- **1 pièce d'identité** : original + copie
Pour les étudiants français et européens : carte nationale pour les étudiants étrangers : passeport **et** dernier titre de séjour (même si expiré).
- **Une copie de votre attestation de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2025/2026.** Avant de vous présenter au rendez-vous fixé pour votre inscription administrative, vous devez vous acquitter de la CVEC de **105 euros**. Pour ce faire, connectez-vous ou créez-vous un compte sur **MesServices.etudiant.gouv.fr**. Vous avez la possibilité de payer la CVEC en ligne par carte bancaire ou en espèces (en vous rendant auprès d'un bureau de Poste). Lorsque vous aurez payé la contribution, vous recevrez par mail une attestation de CVEC à imprimer et présenter impérativement au moment de l'inscription administrative.



Les étudiants exonérés (boursiers, réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire), **doivent également se connecter à MesServices.etudiant.gouv.fr** afin d'obtenir une attestation d'exonération de la CVEC.

- **Diplômes :**
 - **Étudiants inscrits à l'université Evry Paris-Saclay en 2024/2025:**
Uniquement la copie du relevé de notes 2024/2025.
 - **Pour tous les autres étudiants (y compris les étudiants inscrits à l'IUT en 2024/2025)**
Originaux + copie de tous vos diplômes ou attestations de réussite ou relevés de notes mentionnant les ECTS de **toutes** les années d'études même non diplômantes,
BAC inclus y compris votre relevé de notes du BAC (originaux + copie)
Pour les diplômes étrangers : traduction par un traducteur assermenté
 - soit auprès de l'Ambassade de France du pays d'origine,
 - soit par un traducteur de la Cour d'Appel de Paris (liste des traducteurs sur le site www.cetiecap.com).
- **Ancienne carte d'étudiant** ou certificat de scolarité si précédemment inscrit en université.
- **INE ou BEA obligatoire pour l'inscription** (n° identifiant national) sur le relevé de notes du bac ou relevé de notes universitaire.
- **Votre numéro OPI :**
Ce numéro (comportant 1 ou 2 lettres et des chiffres) ne concerne que les étudiants admis à s'inscrire à l'UEPS pour 2025-2026 par le biais de Parcoursup, E-candidat, Monmaster ou Inception. Vous le trouverez dans le mail d'admission que vous avez reçu. Exemples : EC24.... pour E-Candidat, P24.... pour Parcoursup, M24... pour Monmaster et S24..... pour Inception (Masters 2 Paris Saclay).
- **Pour les étudiants de nationalité française : Copie de l'attestation de recensement ou copie de l'attestation de participation à la JDC** (Journée de défense et citoyenneté - obligatoire jusqu'à 25 ans).
Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire.
Les étudiants ayant égaré leur attestation de recensement, doivent faire la demande sur le site www.service-public.fr
Les étudiants de nationalité étrangère ne sont pas concernés par ce document.

Pour les étudiants extra-communautaires : compléter et signer le formulaire situation/droits

- **Carte bancaire** (seul moyen de paiement accepté)
(montant des droits d'inscription 2025-2026 : 178 € en licence, 254 € en master)

Étudiants extra-communautaires s'inscrivant à la licence 1^{ère} année : la délibération du Conseil d'Administration du 11 mars 2025 s'applique à partir de 2025/2026 (document disponible sur le site) :

Les étudiants internationaux extra-communautaires primo-arrivant à l'Université Évry Paris-Saclay ainsi que les étudiants internationaux extra-communautaires primo-arrivant à l'Université Évry Paris-Saclay déjà inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français avant l'année universitaire 2025/2026, s'inscrivant à la première année d'un diplôme national de premier cycle de l'enseignement supérieur (Licence 1, BUT 1) relevant de l'accréditation de l'Université Évry Paris-Saclay, qui ne satisfont pas l'une des conditions de l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur, devront s'acquitter des droits différenciés en vigueur au moment de leur inscription administrative.

✓ PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR SI VOUS ETES
DANS CETTE SITUATION :

→ **TRANSFERT :**

- Les étudiants précédemment inscrits dans un établissement universitaire en France doivent présenter une **autorisation de transfert « départ »** de cet établissement.

→ **ETUDIANTS BOURSIERS :**

- **Copie de la notification d'attribution conditionnelle de bourse (recto-verso) 2025/2026** du CROUS ou de l'attestation de bourse du Gouvernement français. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas être exonéré des frais d'inscriptions.

→ **ETUDIANTS EN CUMULATIF**

- Copie du certificat de scolarité 2025-2026 fourni par le lycée (classes préparatoires aux grandes écoles)

→ **ETUDIANT PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT / ETUDIANT ENFANT DU PERSONNEL** (voir liste des catégories de personnel concernés en page 5 de la notice explicative)

- **Attestation délivrée par la Direction des ressources humaines de l'UEPS** (dans les deux cas)
- **+ Justificatif de filiation** (pour une inscription d'enfant du personnel).

→ **INSCRIPTION PAR UN TIERS**

- **Procuration** manuscrite, signée par l'étudiant.
- **Pièce d'identité (originale + photocopie) de la personne mandatée.**

→ **ETUDIANT MINEUR**

- **Lettre manuscrite des parents** ou tuteur autorisant l'inscription.
- **Copie de la Carte d'identité ou Passeport du parent ou tuteur.**

→ **ETUDIANTS FONCTIONNNAIRES STAGIAIRES SOLLICITANT UNE INSCRIPTION EN M2 MEEF**

- Joindre arrêté d'affectation émanant du Rectorat.

→ **AUDITEUR LIBRE**

- **1 photo d'identité.**
- **l'autorisation écrite du responsable de la formation.**
- **la photocopie de la pièce d'identité.**

→ **ETUDIANT POSTULANT POUR UNE VAE**

- **1 copie du courrier autorisant l'inscription au titre de la VAE.**

→ **ETUDIANT BENEFICIAIRE D'UNE VALIDATION DES ACQUIS POUR 2025/2026**

Copie de la décision de Validation des Acquis de l'Université Évry Paris-Saclay.

→ **ETUDIANT EN REORIENTATION POUR LE SECOND SEMESTRE**

Courrier d'acceptation dans la filière.

LES DOCUMENTS SONT A REMETTRE LE JOUR DU RENDEZ-VOUS AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION.